

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 887

présenté par

M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances et Mme Park

ARTICLE 32 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement supprime l'article 32 *ter*, replacé en première partie afin d'avancer son entrée en vigueur du 1^{er} avril 2023 au 1^{er} avril 2022.